



Direction régionale de la jeunesse,
des sports et de la cohésion sociale



LE SERVICE CIVIQUE EN OCCITANIE

PLAN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL 2018

SOMMAIRE

A – Éléments de bilan 2017 et objectifs 2018.....	4
B – Enjeux de développement 2018.....	5
C – Les axes régionaux de développement 2018 du Service Civique.....	5
Axe 1 – Le développement de la gouvernance territoriale.....	5
Axe 2 – Le développement de l’offre de missions de Service Civique.....	7
1. Des leviers régionaux à activer	7
2. Des domaines à forts potentiels à explorer.....	9
3. Une couverture territoriale à améliorer	9
4. La mise en relation de l’offre et de la demande de missions	10
Axe 3 – Accompagner la montée en charge dans la qualité.....	11
1. Le respect du cadre légal et des principes fondamentaux	11
2. Des domaines et acteurs à accompagner prioritairement en 2018	12
3. Les outils déployés par les services de l’État.....	12
4. Le renforcement des fonctions de contrôle et évaluation du Service Civique	13
Axe 4 - Faire du Service Civique une institution reconnue par la société française	14
1. Développer de la communauté du Service Civique	14
2. Améliorer la qualité de vie des volontaires.....	15
3. Valoriser l’expérience d’engagement, dans les parcours de vie et d’insertion des jeunes.....	15
4. Reconnaître les compétences et l’expertise des tuteurs de volontaires	16
1. Les ressources et moyens déployés par l’État en Occitanie.....	16
2. Les missions de la DRJSCS en lien avec les DDCS-PP	16

En 2018, le Service Civique, programme d'État en faveur de l'engagement citoyen des jeunes, célèbre son huitième anniversaire. Depuis sa création par une loi du 10 mars 2010, il a permis à près de 130 000 jeunes de s'engager au service de la collectivité et de l'intérêt général.

Avec un budget national annuel de 450 millions d'euros, inscrit au projet de loi de finances 2018, sa place au sein des politiques de jeunesse est prépondérante. Il est mobilisé et mobilisable par les services de l'État et leurs partenaires, comme outil incontournable des politiques territoriales d'engagement, de citoyenneté et d'inclusion des jeunes.

En Occitanie, la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) pilote, coordonne le développement et contribue à l'animation du programme. A ce titre, elle intègre le Service Civique dans l'Ambition Territoriale Jeunesse, dispositif structurant des politiques de jeunesse dans la région. Le Service Civique présente en effet l'avantage de « traverser » de nombreux enjeux et domaines de politiques publiques en permettant aux jeunes d'en être acteurs et d'en démultiplier les impacts.

Le plan de développement 2018 du Service Civique en Occitanie, constitue la feuille de route des services de l'État en région, au premier rang desquels la DRJSCS, les directions départementales de la cohésion sociale (DDCS-PP), et de leurs partenaires : le secteur associatif, les collectivités territoriales et l'ensemble des administrations et opérateurs de l'État.

Pour ces acteurs, le Service Civique constitue un outil pertinent à mobiliser au bénéfice de la cohésion sociale, de la solidarité et de la citoyenneté. Il permet d'imaginer de nouvelles formes d'intervention, complémentaires à celles des professionnelles, autorisant les initiatives, l'innovation et la participation des jeunes.

Développer le Service Civique c'est faire confiance à nos jeunes compatriotes et les associer à la construction de la société française et européenne de demain, une société que nous voulons fraternelle et solidaire.

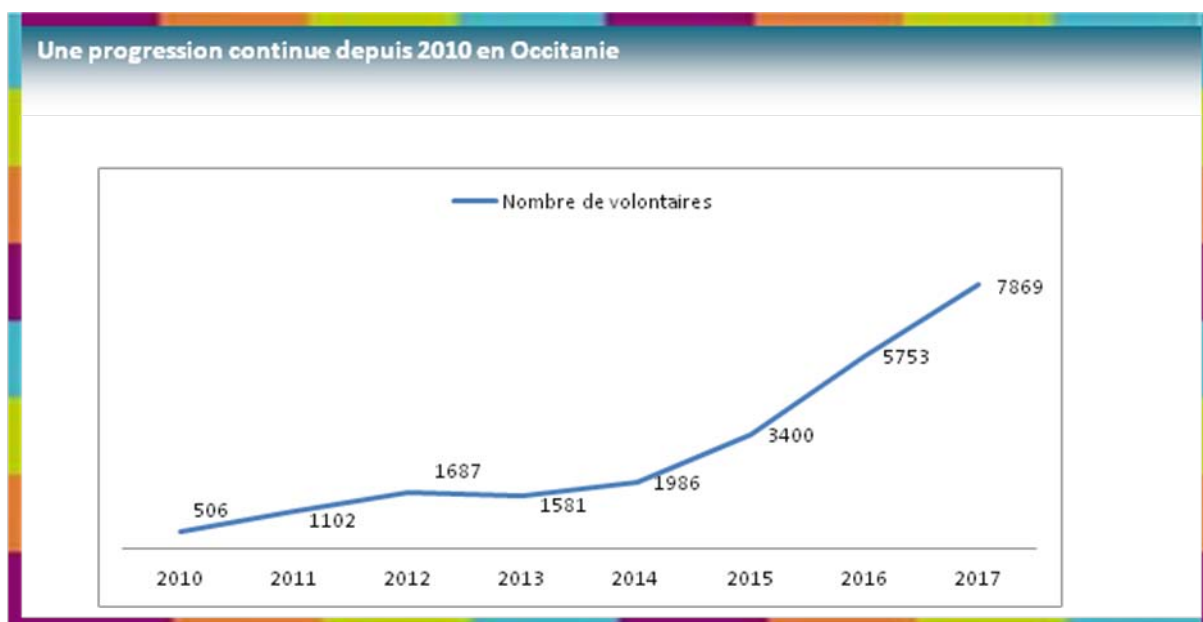


Pascal MAILHOS
Préfet de la région Occitanie

A – Éléments de bilan 2017 et objectifs 2018

En 2017, le déploiement du Service Civique s'est poursuivi en Occitanie : près de 8 000 jeunes ont signé un contrat d'engagement dans la région. Ajoutés aux volontaires qui ont signé leur contrat fin 2016, ce sont plus de 12 500 jeunes qui ont connu une expérience d'engagement en Service Civique en 2017.

Les volontaires ont conduit des missions d'intérêt général d'une durée moyenne de 8 mois, dans l'un des neuf domaines de mission prévus par la loi. 1 325 structures ont accueilli et accompagné ces volontaires, dans le cadre de l'agrément qui leur a été délivré par le Président de l'Agence du Service Civique, le Préfet de la région Occitanie ou les préfets de département.



Le gouvernement a confirmé sa volonté de pérenniser le Service Civique en 2018, en maintenant un niveau de financement équivalent à celui de 2017. Ainsi, en Occitanie, les moyens alloués dans le cadre des crédits du Budget Opérationnel de Programme (BOP) 163 – jeunesse et vie associative – devraient permettre à 8 500 nouveaux volontaires de signer un contrat d'engagement en 2018.

L'engagement financier de l'État serait alors de plus de 40 millions d'euros pour la région Occitanie.

B – Enjeux de développement 2018

La poursuite du développement du Service Civique en Occitanie doit être adossée ou répondre à quatre enjeux majeurs, régionaux et départementaux, identifiés par les services de l'État et leurs partenaires :

Enjeu N°1 : le développement de la gouvernance territoriale du Service Civique, garante d'un déploiement cohérent et en adéquation avec les équilibres démographiques d'une région comptant 13 départements et des réalités territoriales très disparates.

Enjeu N°2 : le développement de l'offre de missions de Service Civique pour répondre à une demande croissante des jeunes de la région.

Enjeu N°3 : garantir une montée en charge du programme, respectueuse du cadre légal et des principes fondamentaux du Service Civique, garants à moyen et long terme, de sa crédibilité et de sa viabilité.

Enjeu N°4 : la reconnaissance du Service Civique par la société française, pour ce qu'il est et doit rester : un programme d'engagement citoyen des jeunes, bénéfique pour leur parcours de vie, d'engagement et d'inclusion sociale et professionnelle.

C – Les axes régionaux de développement 2018 du Service Civique

Axe 1 – Le développement de la gouvernance territoriale

Conformément aux orientations définies par le comité stratégique de l'Agence du Service Civique et, en application de la loi « Égalité et citoyenneté » du 27 janvier 2017, le renouvellement et le développement de la gouvernance locale du Service Civique, constitue une priorité pour les services depuis 2017.

Le Préfet de la région Occitanie a souhaité bâtir une stratégie de gouvernance régionale, basée sur un objectif d'opérationnalité. Ainsi, le comité de coordination régionale du Service Civique Occitanie installé 2017, sera réuni une fois l'an. Deux instances en sont issues :

- le comité de suivi régional des grands programmes de l'Agence du Service Civique installé le 25 avril 2017 sous la présidence du Préfet de région,
- le comité de pilotage du dispositif de l'Intermédiation en Occitanie.

Ces instances ont vocation à définir les conditions d'un développement du programme, respectueux du cadre légal et de ses principes fondamentaux.

Les instances de gouvernance régionale du Service Civique

2017	2018
<p>Comité de suivi des grands programmes de l'État</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 25 avril 2017 en préfecture de région 	<p>Comité de pilotage du dispositif d'intermédiation</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Prévu en juin 2018
<p>Comité de coordination régionale Service Civique en Occitanie</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 21 juin 2017 en préfecture de région 	<p>Comité de coordination régionale Service Civique en Occitanie</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Prévu en octobre 2018

En 2018, le développement de la gouvernance départementale ou infra-départementale du Service Civique, se poursuivra sous l'impulsion des Préfets et des DDCCS-PP, afin d'adapter les stratégies aux réalités et contextes locaux. Ainsi des comités locaux de pilotage, coordination et/ou suivi, seront réunis, à l'initiative et sous la Présidence des Préfets de département. La DRJSCS appuiera les DDCCS-PP dans les travaux d'organisation et d'animation de ces comités.

Les instances de gouvernance doivent permettre de mobiliser les acteurs et ressources des territoires, afin de concevoir des stratégies partagées de développement du Service Civique. La participation de volontaires du Service Civique devra être recherchée dans l'objectif de prendre en compte leur parole.

Au niveau régional, la construction d'une stratégie concertée avec le Conseil Régional de l'Occitanie, constituera une priorité en 2018. Ce dernier est en effet engagé depuis 3 ans dans l'accompagnement du développement du Service Civique, via un appel à projet annuel visant à valoriser des actions de tutorat renforcé favorisant l'accès au Service Civique pour des jeunes avec moins d'opportunités.

Les orientations du Conseil régional Occitanie



Fin décembre 2016, l'Assemblée Plénière Régionale d'Occitanie a adopté les critères d'intervention dans le cadre du dispositif régional en faveur des jeunes en service civique selon deux objectifs :

- renforcer l'accès des jeunes à l'engagement civique
- garantir un accompagnement pédagogique de qualité

Ces deux objectifs se déclinent comme suit :

- valoriser l'engagement citoyen des jeunes
- favoriser la formation préprofessionnelle des jeunes notamment les plus en difficulté présentant un bas niveau de qualification ou se trouvant en situation de décrochage scolaire.
- garantir la qualité de l'expérience de service civique et sa cohérence dans le parcours des jeunes grâce à une mission continue de 6 mois dans une même structure d'accueil

Par le biais d'un Appel à Projets, la Région finance les associations d'Éducation Populaire sélectionnées, à hauteur de 150 € par mois par jeune sur 6 mois maximum.

La Région renforce ainsi la formation et l'accompagnement des jeunes volontaires au cours de leurs missions de service civique.

En 2018, ce sont 21 projets d'accompagnement qui permettront ainsi de suivre près de 444 jeunes dans leurs parcours de service civique.

Axe 2 – Le développement de l'offre de missions de Service Civique

Afin de répondre à la demande croissante exprimée par les jeunes du territoire, la DRJSCS et les DDCCS-PP restent mobilisées pour développer le nombre de missions de Service Civique accessibles aux candidats de la région, via la délivrance d'agrèments par délégation des préfets.

1. Des leviers régionaux à activer

La poursuite de la mobilisation du secteur associatif : avec 60% des jeunes volontaires accueillis en 2017, les associations constituent le principal vivier de missions dans la région. Elles resteront en 2018 des partenaires essentiels du déploiement du Service Civique, notamment dans des domaines présentant des potentiels de développement importants, en lien avec l'actualité et les grandes causes nationales : éducation à l'environnement, développement durable, solidarité, lien intergénérationnel, etc...

L'engagement des collectivités territoriales : près de 200 collectivités territoriales sont à ce jour agréés au titre du Service Civique en Occitanie. Les marges de progression sont encore importantes. En effet, de nombreuses missions à forte plus-value pour l'intérêt général, notamment pour les habitants, les usagers, sont à concevoir et à proposer aux jeunes candidats à l'engagement, avec des impacts attendus sur la mise en œuvre de nombreuses politiques publiques. En outre, le Service Civique constitue un outil pertinent et opérationnel à mobiliser dans le cadre des politiques territoriales de jeunesse et des politiques contractuelles (Contrats de Ville, Contrats de Ruralité...).

En 2018, les expérimentations conduites par les conseils départementaux agréés et autres grandes collectivités (métropoles, communes...) déjà engagées pourront être évaluées, valorisées à des fins d'essaimage. Enfin, le partenariat avec le CNFPT pourra être réactivé, notamment dans la perspective de proposer des actions de formation et d'accompagnement aux projets pour les cadres territoriaux.

L'accueil de volontaires dans les services publics : en 2018, les grands programmes de l'État mis en œuvre par l'Agence du Service Civique en concertation avec les ministères, permettront aux services publics locaux d'accueillir de nouveaux volontaires, plus nombreux qu'en 2017, sur des missions visant à améliorer le service rendu aux usagers. Pour la DRJSCS, il s'agira d'accompagner ces services dans la mise en œuvre de projets d'accueil de volontaires, dans le respect des principes fondamentaux du programme, tout en garantissant la qualité de l'expérience d'engagement pour les jeunes. Ces enjeux sont portés par le comité de suivi régional des grands programmes de l'État.

Une attention particulière sera portée en 2018, à l'évaluation de la mobilisation de volontaires du Service Civique, en faveur du déploiement du programme « Devoirs Faits » dans les collèges.

Par ailleurs, les organismes nouvellement éligibles à l'agrément Service Civique, via les dispositions de la loi « Égalité et citoyenneté » du 27 janvier 2017, pourront être accompagnés dans leurs démarches de conception de projets d'accueil de volontaires.

Les nouveautés de la loi « Égalité et citoyenneté » sur le Service Civique

La loi du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté, a modifié un certain nombre de dispositions relatives au Service Civique, notamment :

- l'ajout de nouveaux organismes éligibles au Service Civique
- l'élargissement des conditions d'accès pour les étrangers
- l'élargissement de la mise à disposition de volontaires (intermédiation), entre organismes publics
- l'obligation de formation pour les tuteurs de volontaires
- l'accès aux avantages financiers dont bénéficient les étudiants des établissements d'enseignement supérieur, pour les volontaires du Service Civique, sur présentation de leur carte du volontaire

Un dispositif d'intermédiation renforcé et structuré : l'intermédiation constitue un levier important pour le déploiement du Service Civique. Elle permet à des structures agréées, disposant de ressources et d'une expertise solides, de mettre à disposition auprès d'organismes tiers non agréés, des missions et volontaires du Service Civique. Ce dispositif présente l'avantage de mutualiser et de rationaliser les moyens et coûts de gestion administrative pour les organismes et les services de l'État.

Le déploiement d'un dispositif d'intermédiation structuré, constituera une priorité en 2018, via la conception d'un cadre régional rénové et partagé garantissant le respect du cadre légal et des principes fondamentaux du Service Civique par l'ensemble des acteurs. Ainsi, un comité de pilotage de l'intermédiation sera installé, une note de cadrage sera élaborée, des outils de suivi et reporting seront conçus et les missions de contrôle/évaluation seront démultipliées.

2. Des domaines à forts potentiels à explorer

L'actualité des politiques publiques, les grandes questions qui impactent durablement notre société, constituent des terrains propices à la mobilisation de volontaires du Service Civique soucieux d'exprimer et de mettre en actes leur citoyenneté.

La santé, le médico-social : la DRJSCS et les DDCS-PP capitaliseront sur les partenariats engagés en 2017 avec l'Agence Régionale de Santé (ARS), la Fédération Hospitalière de France (FHF) Occitanie et les réseaux d'établissements de santé et médico-sociaux, pour proposer des missions de Service Civique plus nombreuses, au bénéfice des usagers : patients et leurs familles, personnes âgées, personnes handicapées... Un « Kit de développement du Service Civique dans le médico-social » a été élaboré par la DRJSCS et l'ARS Occitanie et est consultable sur le [site Internet de la DRJSCS](#).

La protection de l'environnement, le développement durable, la transition énergétique : ces secteurs restent assez peu explorés à ce jour malgré des enjeux prégnants, présents et futurs. Un travail de concertation avec la DREAL Occitanie pourra permettre de construire une stratégie de développement pertinente dans ces domaines, à partir d'un état de l'existant et des besoins.

Le Service Civique à l'international (SCI) : en 2016, avec une centaine de jeunes ayant effectué leur Service Civique dans un pays étranger, l'Occitanie était la 5^{ème} région de France en matière de développement du Service Civique à l'international. Afin de répondre à une demande croissante des jeunes pour ce type de mission, la DRJSCS et les DDCS-PP engageront en 2018, avec leurs partenaires, notamment France Volontaires, une collaboration visant à former et qualifier des porteurs de projets locaux pour l'envoi de volontaires à l'étranger. Un séminaire d'une journée sera organisé au premier semestre 2018.

3. Une couverture territoriale à améliorer

Le Service Civique doit être accessible à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans, quels que soient leurs lieux de résidence. Il constitue également un outil mobilisable au service des politiques territoriales, voire un outil de développement territorial. En 2018, des actions renforcées pourront être conduites en faveur du déploiement du programme sur des territoires défavorisés.

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville : en 2010, 8,9% des jeunes d'Occitanie, âgés de 15 à 24 ans, résidaient dans les quartiers de la politique de la ville (source INSEE). A mi année 2017, 12% des volontaires d'Occitanie étaient résidents d'un quartier prioritaire (14% au niveau national). En 2018, il conviendra de conforter cet indicateur de performance en portant ce taux à 15 % minimum. En effet, ces jeunes sont, plus que les autres, frappés par la précarité, le chômage et le sentiment d'exclusion lié aux phénomènes discriminatoires dont ils sont victimes. Le Service Civique peut constituer pour eux, un outil de remobilisation, de remise en parcours, une première expérience d'activité, sources d'estime et de confiance en soi. Les articulations avec la politique de la ville seront à généraliser en 2018, notamment afin de valoriser l'engagement financier de l'État sur le Service Civique (BOP163), au titre du droit commun, dans les contrats de ville. Il pourra s'agir également de cofinancer des actions exemplaires de développement du Service Civique pour les jeunes des quartiers, via les crédits de la politique de la ville (BOP147).

Les territoires ruraux : l'Occitanie compte de nombreux territoires ruraux avec des populations jeunes rencontrant des freins à leur émancipation, insertion et engagement. En 2016/2017, l'association RIVAGES a conduit en Val d'Adour (Hautes-Pyrénées et Gers) une action expérimentale de dynamisation d'un territoire ultra-rural par le développement du Service Civique. L'action visait également à identifier et à lever les freins à l'engagement des jeunes sur le territoire (mobilité, logement...). L'évaluation de cette action, financée par la DRJSCS Occitanie dans le cadre de son appel à projet « Développement du Service Civique », permettra de disposer d'une méthodologie de projet qui pourrait être présentée en 2018, dans le cadre d'un séminaire régional ou national sur le thème du Service Civique en territoires ruraux.

D'une manière générale, l'inscription des stratégies de développement du Service Civique, dans les diverses politiques territoriales contractuelles existantes (contrats de ville, contrats de ruralité...), sera à rechercher en 2018.

4. La mise en relation de l'offre et de la demande de missions

En 2017, dans le cadre des agréments locaux délivrés, la DRJSCS et les DDCS-PP ont validé 5 818 missions de Service Civique. Toutes les missions n'ont pas été pourvues alors que parallèlement, des jeunes candidats au Service Civique, ne trouvent pas de mission. Aussi la mise en relation entre l'offre régionale de missions agréées et les demandes exprimées par les jeunes du territoire, s'avère nécessaire. Sur certains territoires, cette fonction de mise en relation peut se révéler prioritaire sur la fonction d'agrément de nouvelles missions.

Les services de l'État et leurs partenaires mettront en œuvre les actions nécessaires, auprès des jeunes (information, forums, « civic dating », ateliers de recherche de missions) et des organismes d'accueil (suivi resserré des signatures de contrats comparativement aux missions agréées, accompagnement à l'élaboration de missions attractives et accessibles, à la diffusion des offres de mission, aux process de sélection des volontaires...), pour réduire le nombre de missions non pourvues à moins de 15% en 2018.

Axe 3 – Accompagner la montée en charge dans la qualité

Dans un contexte de forte et rapide montée en charge du Service Civique depuis sa création en 2010, il apparaît nécessaire d'accompagner les acteurs dans un développement qualitatif du programme.

1. Le respect du cadre légal et des principes fondamentaux

L'intégrité et la viabilité à long terme du Service Civique sont conditionnées au strict respect de son cadre légal et de ses principes fondamentaux, parmi lesquels « l'accessibilité » et la « complémentarité », qui constitueront des enjeux prioritaires pour les services en 2018.

Les 8 principes fondamentaux du Service Civique

- La citoyenneté
- L'accessibilité
- L'initiative
- Le respect du statut
- l'intérêt général
- la mixité
- la complémentarité
- l'accompagnement bienveillant

L'accessibilité du Service Civique à tous les jeunes : le Service Civique doit renforcer sa capacité à accueillir et mobiliser la jeunesse dans toute sa diversité, à en dresser un portrait fidèle et à valoriser son potentiel. Si le Service Civique est aujourd'hui pour les jeunes volontaires une réelle expérience de vie, c'est aussi parce qu'il constitue un moment de brassage et d'ouverture aux autres. Il s'agit de s'assurer que tous les jeunes qui le souhaitent trouvent une mission, et d'autre part que toutes les missions offertes soient pourvues.

En 2018, les services encourageront, soutiendront et accompagneront la mise en œuvre d'actions destinées à lever les freins à l'engagement des jeunes avec moins d'opportunités : jeunes sans ou de bas niveaux de qualification, sans diplôme, décrocheurs scolaires, jeunes résidant en quartiers prioritaires de la politique de la ville, en zones rurales, jeunes en situation de handicap.

Un appel à projets régional en faveur du développement du Service Civique

En 2018, un nouvel appel à projets sera lancé par la DRJSCS Occitanie, afin de soutenir des actions exemplaires, innovantes, modélisables et transférables, en faveur du développement du Service Civique. Ainsi, un ou deux projets seront financés via des crédits mis à disposition par l'Agence du Service Civique.

La note de cadrage de l'appel à projet sera mise en ligne sur le site Internet de la DRJSCS Occitanie dans le courant du premier trimestre.

La complémentarité des missions avec celles des autres intervenants : même s'il est massivement mobilisé par les jeunes comme une première expérience en milieu professionnel, le Service Civique est et doit rester prioritairement un programme d'engagement citoyen. Aussi, en 2018, la vigilance des services de l'État sera accrue concernant les risques de substitution avec d'autres statuts. En effet, les missions de Service Civique ne peuvent se substituer à des emplois qu'ils soient aidés ou non, à des stages universitaires ou de la formation professionnelle, à de l'apprentissage. La collaboration engagée en 2017 entre la DRJSCS et la DIRECCTE Occitanie permet désormais un partage d'informations et de données sur les porteurs de projets et contribue ainsi à prévenir les risques de substitution. Un « Kit de sensibilisation » a été élaboré et est consultable sur le [site Internet de la DRJSCS](#).

Le respect des obligations des organismes d'accueil de volontaires : la mise en œuvre de projets d'accueil de volontaires du Service Civique, implique des engagements de la part des organismes d'accueil :

- proposer des missions attractives, enrichissantes et épanouissantes pour tous les volontaires,
- mettre en œuvre un tutorat de qualité, adapté aux profils et besoins des volontaires accueillis,
- organiser un parcours de formation civique et citoyenne pour chaque volontaire en prenant soin de les sensibiliser aux enjeux de ce volet essentiel du Service Civique,
- proposer à chaque volontaire, pendant la mission, un accompagnement à l'élaboration et la mise en œuvre de son projet d'avenir, que ce projet soit professionnel ou autre,
- rendre compte aux services de l'État (DRJSCS, DDCS-PP ou Agence du Service Civique) de la mise en œuvre des agréments délivrés, par la transmission des comptes-rendus annuels d'activités Service Civique et des bilans nominatifs des volontaires.

2. Des domaines et acteurs à accompagner prioritairement en 2018

Certains domaines d'activités, présentent plus que d'autres, des risques de substitution liés à des difficultés conjoncturelles ou structurelles de moyens. Ainsi les secteurs du sport, de l'environnement et d'une manière générale, les organismes frappés par des non renouvellements de contrats aidés par l'État en 2018, feront l'objet d'un accompagnement renforcé de la part des services en 2018.

Les services de l'État accueillant des volontaires dans le cadre des grands programmes de l'Agence du Service Civique, se verront également proposer des actions de formation/accompagnement, à l'instar des expérimentations conduites en 2017 auprès des tuteurs de volontaires en préfectures et sous-préfectures.

3. Les outils déployés par les services de l'État

En Occitanie, la DRJSCS et les DDCS-PP font de la formation des acteurs du Service Civique, un axe majeur de leur stratégie de développement qualitatif du programme. Ainsi, en 2018, les actions suivantes seront maintenues et développées :

- **l'élaboration et la diffusion d'un programme et d'un catalogue régional de formations et d'ateliers en direction des tuteurs** et autres acteurs de l'accueil de volontaires dans les structures. A cet effet, le dispositif d'accompagnement des organismes d'accueil proposé par l'Agence du Service Civique, sera mobilisé autant que de besoin, en étroite collaboration avec les prestataires du marché public (Unis'Cité, Ligue de l'Enseignement et leurs co-traitants).

Les nouvelles dispositions apportées en la matière, par la loi « Égalité et citoyenneté », conduiront la DRJSCS et les DDCCS-PP à faire de la formation des tuteurs, une des conditions des renouvellements d'agrément, voire de l'accueil de nouveaux volontaires. L'inscription des tuteurs de volontaires accueillis dans le cadre d'agrément nationaux, notamment des grands programmes, sera également recherchée. Le programme et le catalogue régional de formation des tuteurs est téléchargeable sur le [site Internet de la DRJSCS](#).

- **le développement et la structuration de l'offre régionale de formations civiques et citoyennes pour les volontaires** : le catalogue régional proposé par la DRJSCS en lien avec les DDCCS-PP, sera étoffé afin de garantir que chaque volontaire en mission en Occitanie, puisse accéder à au moins une offre de formation de qualité. Les correspondants Service Civique en DRJSCS et DDCCS-PP sont compétents pour recevoir les offres de formation, impérativement transmises via la fiche de proposition dédiée et valider leur inscription dans le catalogue régional. Ce dernier, ainsi que la note de cadrage régionale de la formation civique et citoyenne et la fiche de proposition de formations, sont téléchargeables sur le [site Internet de la DRJSCS](#).

La formation des acteurs du Service Civique en 2017

- 150 sessions/ateliers de formation des tuteurs organisés, pour 738 participants
- 100 sessions/ateliers de formation civique et citoyenne proposés au catalogue régional

- **la démultiplication des actions d'information collective** : ces séances prioritairement organisées à destination des futurs et nouveaux organismes agréés, pourront être systématisées dans certains départements, selon des fréquences variables.
- **le déploiement de dispositifs d'appui au projet Service Civique** : les cellules, plates-formes et points d'appui à la conception et la conduite de projets d'accueil de volontaires, peuvent constituer des leviers pertinents sur certains territoires. Ils contribuent au développement de l'ingénierie de projet Service Civique.

4. Le renforcement des fonctions de contrôle et évaluation du Service Civique

Les financements publics mobilisés par l'État pour accompagner le déploiement du Service Civique à hauteur des objectifs fixés par le gouvernement, conduisent les services à se doter d'une stratégie et de moyens de contrôle renforcés en 2018. La fonction de contrôle constitue par ailleurs un outil précieux d'accompagnement des organismes d'accueil et permet de s'assurer de la qualité de l'expérience d'engagement vécue par les volontaires.

Ainsi, un programme régional de contrôle est élaboré chaque année, fixant des priorités liées à la nature des organismes agréés et à la nature des agréments (national, régional, départemental, intermédiation...). Des priorités thématiques sont également définies annuellement selon une analyse des risques. Les réclamations, plaintes et autres signalements de volontaires, demeurent le critère prioritaire de déclenchement des missions de contrôle.

En 2018, les effectifs contribuant à la mise en œuvre du programme régional de contrôle, ont été substantiellement renforcés en Occitanie et permettront de démultiplier les missions de contrôle sur sites.

Les contrôles de Service Civique réalisés en 2017

- 95 visites de contrôles réalisés auprès de 95 organismes dont :
 - 2 sur agréments nationaux
 - 20 sur agréments régionaux
 - 73 sur agréments départementaux

L'évaluation pourra également constituer un axe de travail en 2018, en lien avec les travaux conduits par l'Agence du Service Civique. L'évaluation permet en effet d'outiller les acteurs dans la gouvernance et le pilotage du Service Civique.

Axe 4 - Faire du Service Civique une institution reconnue par la société française

Créé en 2010, le Service Civique est un programme relativement récent qui a connu un développement conséquent et rapide mais dont la notoriété, les enjeux et les plus-values, doivent être mieux connus et reconnus par la société française, dans toutes ses composantes.

En 2018, la DRJSCS et les DDCCS-PP accompagneront ainsi les initiatives en faveur de la notoriété du Service Civique, de la valorisation et reconnaissance des acteurs et de leurs engagements.

1. Développer de la communauté du Service Civique

Les rassemblements de volontaires favorisent le sentiment d'appartenance à la communauté du Service Civique. C'est pourquoi, en 2018, chaque volontaire en mission en Occitanie, devra se voir proposer de participer à au moins un rassemblement. A cet effet, la DRJSCS et les DDCCS-PP encourageront l'organisation d'événements, de regroupements territoriaux, de cérémonies. La quinzaine régionale du Service Civique initiée en 2017 par la DRJSCS, sous l'égide du Préfet de Région, pourra être reconduite, selon un calendrier et un programme à définir en concertation avec les DDCCS-PP.

Quinzaine régionale du Service Civique en Occitanie



- La première quinzaine du Service Civique en Occitanie s'est déroulée du 19 juin au 3 juillet 2017 :
 - ✓ 15 événements sur les 13 départements de la région,
 - ✓ des événements co-organisés par les DDCCS-PP, leurs partenaires et des volontaires
 - ✓ des rencontres, ateliers, débats pour des centaines de volontaires du Service Civique, en présence des préfets et de représentants institutionnels

2. Améliorer la qualité de vie des volontaires

L'indemnité mensuelle perçue par les volontaires (de 580 à 688 € par mois, à 80 % pris en charge par l'État), doit être complétée par des droits et avantages permettant d'améliorer leur quotidien. En 2018, la recherche et la négociation d'avantages constituera un axe de travail pour la DRJSCS et les DDCCS-PP, dans le cadre de partenariat existants ou à initier : transports, services, loisirs... En premier lieu, il conviendra de s'assurer de l'effectivité des avantages associés à la carte du volontaire, en particuliers ceux inclus dans les dispositions de la loi « Égalité et citoyenneté » du 27 janvier 2017.

3. Valoriser l'expérience d'engagement, dans les parcours de vie et d'insertion des jeunes

S'il doit rester centré sur l'expression et l'apprentissage de la citoyenneté, le Service Civique constitue également et souvent, un tremplin vers l'emploi, la formation ou une autre expérience d'engagement. Ainsi, les acteurs du programme ont la responsabilité de s'assurer que chaque expérience d'engagement, les compétences et savoir-être acquis, les valeurs exprimées, soit valorisables dans le parcours de vie de chaque jeune.

Des coopérations et partenariats pourront être développées en 2018, notamment avec les établissements d'enseignement supérieur, afin de faire reconnaître et de valoriser, voir valider, l'expérience et les compétences acquises pendant le Service Civique. Des actions d'information, sensibilisation, auprès des entreprises, clubs d'entreprises, réseaux RH et de recruteurs, pourront être initiées. En outre, l'information auprès des volontaires et de leurs tuteurs, sur les conditions d'accès et les opportunités offertes par l'Institut de l'Engagement, sera systématisée.

Par ailleurs, l'information sur les articulations et passerelles possibles entre Service Civique et autres dispositifs d'engagement (SVE...), devra être améliorée.

Enfin, l'accompagnement au projet d'avenir et le bilan nominatif, deux dispositions constitutives de droits pour chaque volontaire, feront l'objet de contrôles renforcés. Le bilan nominatif co-élaboré par le volontaire et son tuteur, constitue une première étape de bilan de compétences. Pour certains volontaires, notamment ceux de bas niveaux de formation initiale ou de qualification, cet outil peut s'avérer essentiel pour la suite de leurs parcours.

4. Reconnaître les compétences et l'expertise des tuteurs de volontaires

Les spécificités de la fonction de tutorat de volontaires du Service Civique, conduisent la DRJSCS et les DDCCS-PP à encourager les tuteurs à s'inscrire dans un parcours de formation, en premier lieu via les offres de formation proposées au catalogue régional. En 2018, les actions de mise en réseau, de rassemblement des tuteurs, permettant l'échange de pratiques, seront reconduites voire développées.

A moyen ou long terme, l'expertise que peuvent revendiquer les tuteurs expérimentés ou qui font valoir des pratiques exemplaires et innovantes, devrait pouvoir être valorisée, reconnue, validée ou sanctionnée, par une attestation voire une certification.

D - Moyens et organisation des services

1. Les ressources et moyens déployés par l'État en Occitanie

En Occitanie, le Service Civique est développé et animé par un réseau de correspondants territoriaux composé de :

- 13 correspondants départementaux et un correspondant régional
- des personnels techniques et administratifs.

En 2017, dans le cadre d'un volant de 50 postes attribués en renfort pour le développement du Service Civique sur le territoire national, la région Occitanie a été dotée de quatre postes supplémentaires. Sur décision du Préfet de région, les agents publics affectés sur ces postes se sont vus confier des missions interdépartementales d'appui aux DDCCS-PP :

- appui au développement et à la gouvernance territoriale du programme,
- appui et développement du contrôle de Service Civique,
- appui à la gestion technique, administrative pour les DDCCS-PP et à l'information des organismes et volontaires, via la création d'une plate-forme d'appui interdépartementale Service Civique, positionnée en DRJSCS- site de Montpellier.

2. Les missions de la DRJSCS en lien avec les DDCCS-PP

En Occitanie, le Service Civique est piloté par la DRJSCS, par délégation du Préfet de région, délégué territorial de l'Agence du Service Civique. A ce titre,

- elle élabore le plan régional de développement annuel du Service Civique,
- elle répartit entre les 13 départements, les objectifs annuels de performance,
- elle assure le suivi des campagnes d'agrément ainsi que des indicateurs de performance nationaux ou régionaux,
- elle coordonne, anime, forme et appuie le réseau des correspondants départementaux Service Civique,

- elle assure l'interface entre les services de l'Agence du Service Civique et le réseau des correspondants locaux,
- elle conçoit, expérimente et met à disposition des outils de coordination, de gestion, de suivi du programme et de communication,
- elle organise et anime pour le compte du Préfet de région, les instances régionales de pilotage stratégique et technique du programme,
- elle élabore les programmes et bilans annuels régionaux de contrôle du Service Civique.

Par ailleurs, la DRJSCS contribue au développement régional du Service Civique par :

- l'accompagnement des porteurs de projets régionaux ou interdépartementaux et l'instruction de leurs demandes d'agrément,
- le développement des partenariats régionaux structurants (Conseil Régional, services déconcentrés et établissements publics régionaux, réseaux associatifs régionaux...),
- la conduite de missions de contrôle auprès des organismes agréés,
- l'appui aux services de l'État dans la mise en œuvre des « Grands Programmes » de l'Agence du Service Civique,
- l'élaboration des programmes régionaux de formation des tuteurs du Service Civique,
- le développement d'une offre régionale qualitative de formations civiques et citoyennes des volontaires,
- l'organisation ou l'appui à l'organisation d'événements pour la mise en visibilité des volontaires du Service Civique,
- le développement des supports de communication électroniques (site Internet, espace collaboratif...).

Au niveau départemental, les DDCS-PP assurent des missions de développement similaires.

Une équipe interdépartementale renforcée en 2018

- Rodolphe BERNEISE, correspondant régional Service Civique
- Karim ACHOUR, chargé de mission pour le développement qualitatif du Service Civique
- Nathalie COUTURE, correspondante technique et administrative régionale
- Audrey GLANDIÈRES, animation de la plate-forme d'appui interdépartemental Service Civique
- Matthieu FRIREN, chargé de mission interdépartemental pour l'est de l'Occitanie (affecté en DDCS de l'Hérault)
- Olivier AUDIRAC, chargé de mission interdépartemental pour l'ouest de l'Occitanie (affecté en DDCSPP de l'Aude)



Crédit photo : Agence du Service Civique

Publication de la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Occitanie
3, avenue Charles Flahault 34094 Montpellier cedex 5 - <http://occitanie.drjscs.gouv.fr/spip.php?rubrique518>

Directeur de la publication : **Pascal ÉTIENNE**

Responsable d'édition : **Nicolas RÉMOND**

Rédacteur en chef : **Rodolphe BERNEISE**

Rédactrice : **Nathalie COUTURE**

Charte graphique et mise en page : **Brigitte BOISIER**

Informations légales : en application de la loi Informatique et Libertés en date du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression des données qui vous concernent.

Vous pouvez exercer ce droit en envoyant un courrier électronique à drjscs-lrmp-service-civique@drjscs.gouv.fr ou en envoyant un courrier à : DRJSCS Occitanie - Pôle cohésion sociale, jeunesse - 3, avenue Charles Flahault - 34094 Montpellier Cedex 5